

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Mélubulles Inc.		Date d'inspection Le 08 octobre 2026
Nom de l'établissement Garderie Mélubulles 2 Inc.		Numéro de permis 2019518
Adresse 45 avenue 31 ième Edmundston NB E3V 2R6		Numéro de téléphone (506) 739-9264
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 57	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE Pascale Dumont-Levesque	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux
Lors de ma visite non planifiée en après-midi, j'ai constaté que le ratio éducatrice-enfants était conforme. De plus, les enfants en bas âge ne sont pas mélangés avec un autre groupe d'âge. Observation de la sieste pour 3 enfants en bas âge et de la collation fournie par la garderie (petit gâteau d'ange).

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 08 octobre 2026

Date

original signé par
Donna Dumont

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 octobre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"